# LE PAYS DES 12 000

Haute-Vienne





#### Syndicat des étangs de la Haute-Vienne

SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1 Tél.: 05 87 50 41 90 (le matin) - Fax: 05 87 50 41 89 E-mail: bcaf@safran87.fr





#### Madame, Monsieur,

Vous êtes responsable d'un plan d'eau, d'un lac, d'un étang ou d'une retenue colinaire. La réglementation est en constante évolution.

Notre Syndicat (créé en 1916) diffuse la réglementation afin d'assurer de bonnes relations avec l'Administration et la Fédération des Pêcheurs.

#### Aujourd'hui, nous sommes 750 adhérents pour 12 000 étangs environ.

Devenir adhérent, c'est:

- avoir accès à tous nos services personnalisés;
- pouvoir assister à l'Assemblée générale et à une réunion annuelle d'information ciblée;
- pouvoir souscrire une assurance de groupe (option).

Devant les autorités locales, nous défendons nos étangs, dont le vôtre.

Salutations.



#### Mrs, Mr,

You are responsible for a stretch of water, a lake/pond or a balancing reservoir.

Use regulations are continuously developing.

Our association (created in 1916) diffuses information in order to maintain a good relationship with the government and the fishermen's federation.

#### Today, we are only 750 members for approximately 12 000 lakes/ponds.

Becoming a member of our association enables you:

- to have access to our personalized services;
- to be invited to our General Assembly, to our target information day;
- to have a possibility to subscribe to a group insurance policy (optional).

With regards to the local authorities, by strenghthening our group, we are abe to defend our lakes/pond, including yours.

You can phone: Jennifer Binnie, tel. 05 55 08 24 72.

Best regards.



#### Sehr geehrte Damen und Herren,

Sie unterhalten eine Teich, einen See oder ein Gewässer. Das Regelwerk bezüglich der Nutzung des Gewässers

wird kontinuierlich weiterentwickelt und verändert.

Under 1916 gegründeter Verein hält seine Mitglieder auf dem Lanfenden - um eine gute Zusammenarbeit

mit Gesetzgeber un Anglerverband zu gewährleisten.

#### Bis zum heutigen Tage zählt der Verein nur 750 Mitglieder, bei über 12 000 Gewässern.

Unserem Verein beizutreten ermöglicht Ihnen:

- zugang zu unseren personalisierten Dienstleistugen,
- zur Hauptversammlung eingeladen zu werden, einer gezielten Informationsveranstaltung,
- sich einer (freiwilligen) Gruppenversicherung anzusließen.

Um gemeinsam unseren Einfluss beim Gesetzgeber zu vergrößern, stehen wir zum Schutz unserer Gewässer, auch Ihrem, zur Verfügung.

Mit unseren besten Wünschen.

# Le mot du Président

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. L'ensemble du Bureau se joint à moi pour vous souhaiter une année pleine de bons moments autour de vos étangs.

Personnellement, avant d'intégrer le Syndicat, je n'imaginais pas qu'il faudrait autant d'énergie et de temps pour défendre les étangs. Je ne pensais même pas que les étangs étaient un problème pour certains, tant ils font partie de notre histoire, de nos vies. Qui dans sa jeunesse ne s'est pas baigné dans un étang ou partagé un moment de pêche avec ses parents? Qui n'est pas venu à un moment se rafraîchir, se promener, pique-niquer ou simplement venir observer la nature autour d'un étang?

Notre département possède un réseau hydrographique extrêmement dense et nos étangs ne sont pas là par hasard. La topographie et la géologie des sols du Limousin font que l'eau des pluies coure et que les ruisseaux se déchargent aussi vite qu'ils se chargent. Avant nous, les habitants de ce territoire ont bien compris l'importance d'arrêter l'eau de ruissellement et les opportunités qu'ils pouvaient en tirer pour améliorer leurs vies, leur département. Nous devrions être reconnaissants de ce travail dont nous héritons car les sécheresses que nous subissons maintenant nous démontrent l'importance vitale de posséder de l'eau. Ce travail n'est plus à faire alors que partout ailleurs se pose la question du stockage de l'eau. Nous devrions entretenir plutôt que détruire et c'est bien la volonté des propriétaires d'étangs.

Il faudrait simplement que la volonté aveugle de certains de détruire ce qui fait une spécificité de notre territoire et la chance de le préparer face aux changements climatiques, soit remplacée rapidement par une vision de bons sens. C'est notre travail et ce sera le travail de l'Association « Cohésion Rurale » dont le Syndicat des Étangs et l'APPL-NA font partie.

Je vous souhaite une bonne lecture et serai heureux de vous voir lors de nos prochaines assemblées.

> Bien cordialement Frédéric Garraud

# **SOMMAIRE**

- P. 03 Le mot du président
- P. 04 Trombinoscope
- P. 06 Compte-rendu Assemblée Générale du samedi 10 juin 2023 à Cieux
- P. 12 Page actualités
- P. 13 Discours lors de la Cohésion rurale
- P. 14 Les cyanobactéries dites « algues bleues »P. 16 L'oxygène dans un étang : un élément indispensable
- P. 19 La pectinatella magnifica : nouvelle espèce envahissante ?
  P. 20 Quel projet d'avenir pour l'APPL NA, l'Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine?
- P. 23 Bulletin d'adhésion au Syndicat des Étangs de la Haute-Vienne
- P. 25 Demande de vidange d'un plan d'eau
- P. 26 Demande d'autorisation de régularisation du Grand Cormoran saison 2023-2024



# Trombinoscope 2023





Guy BELAIR Président d'honneur JAVERDAT **05 87 50 41 90** 



Frédéric GARRAUD Président FEYTIAT **06 17 66 33 04** 87sehv@gmail.com



Marc-Antoine de SEZE *Vice-Président* SAINT-PRIEST-TAURION **06 11 11 13 69** 



Jean-Michel COURANDIER
Secrétaire
MAGNAC-BOURG
06 50 42 84 84



BernadetteTERRACHER

Trésorière

LIMOGES

07 80 03 15 79



Serge BARRY Vice-Président SAINT-PRIEST-LIGOURE **06 07 30 53 23** 

#### Secrétaires du BCAFE



Catherine MICHAUD **05 87 50 41 90** 



Victoria LEMOINE **05 87 50 41 90** 



Guy ROCHE ISLE **06 82 24 60 54** 



Daniel BURGUET LA ROCHE-L'ABEILLE **06 87 70 83 45** 



Alain ROUCHAUD SAINT-JOUVENT **06 07 54 69 44** 



Bernard LEPISSIER COUSSAC-BONNEVAL **05 55 06 52 45** 



Marie-Ange NOWAK LIMOGES **06 19 99 27 24** 



Jean FUCHS FEYTIAT **06 11 17 77 13** 



Jacques DUCHÉ RILHAC-RANCON **05 55 39 90 43** 



Philippe VERNADAT LIMOGES **05 87 50 41 90** 



Alain DELPUECH MEILHAC **06 30 85 77 27** 



Jean-Loup BOISSOU CHAILLAC-SUR-VIENNE **06 07 42 15 94** 



Christian AUQUE LIMOGES **06 70 77 68 47** 



SAINT-DENIS **06 70 46 26 82** 

# Compte-rendu Assemblée Générale

du samedi 10 juin 2023 à Cieux

Le Président, Monsieur Frédéric GARRAUD remercie la commune de Cieux d'accueillir le Syndicat pour son Assemblée Générale et toutes les personnalités présentes ou représentées.



#### Présents:

- Madame LAURENT Lydie Directrice adjointe DDT 87 -Représente Madame la Préfète
- Madame GOUTIERAS Christel Animatrice à la FREDON
- Monsieur LISSAC Thierry Président du SDE 19 -Président de la FSAE NA
- Monsieur VIGNERAS Martial Représentant Chambre Agriculture 87
- Monsieur CHERVY Benjamin Président du SDE 23
- Monsieur MAZIERES Jean-Jacques Vice-Président Fédération des Chasseurs 87



#### Excusés:\_

- Madame BALLUSOU Fabienne Préfète de Haute-Vienne - Représentée par Madame LAURENT Lydie (Directrice Adjointe DDT 87)
- Monsieur REDON-SARRAZY Christian Sénateur de la Haute-Vienne
- Madame BRIQUET Isabelle Sénatrice de la Haute-Vienne
- Monsieur MAUDET Damien Député de la Haute-Vienne
- Monsieur LOMBERTIE Emile Roger Maire de Limoges
- Monsieur JALBY Vincent 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Limoges
- Monsieur VENTEAU Bertrand Président de la Chambre Agriculture 87 - Représenté par M. VIGNERAS Martial
- Monsieur GUIBERT François Président SDPPR 87
- Monsieur LAFARGE Christian Président de la Fédération des Chasseurs 87 - Représenté par M. MAZIERES Jean-Jacques (Vice-Président FDC 87)
- Monsieur BOIREAU Jean-Christophe Président de la Fédération de Pêche de Haute-Vienne
- Monsieur POMMERET Pierre Directeur Fédération de la Pêche 87
- Madame NOWAK Marie-Ange Le Dénicheur Immobilier

Monsieur Frédéric Garraud déclare ouverte l'Assemblée Générale à 9h30.

Le Président passe la parole à Monsieur Jean-Marie Esclamadon, Maire de cieux, qui souhaite la bienvenue au Syndicat des Etangs de la Haute-Vienne et une bonne journée pour les travaux de son Assemblée Générale.



#### JEAN LOUIS CRISTINI

2 Route de Saint Morat 87140 Thouron 05 55 33 36 57 www.francecarpekoibassin.com



Tout ce qu'il vous faut pour réaliser le bassin à carpe koi de vos rêves : Filtration, epdm, pompe, nourriture pour carpe et carpe koi évidement

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 2023 \_

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

## • Recherche d'une assurance et contractualisation avec XLB Assurances :

Nous avons appris en octobre 2022 que l'assureur dénonçait le contrat en cours en collaboration avec Etang de France. Nous avons donc trouvé après de longues recherches une assurance Responsabilité civile auprès de XLB Assurances.

# • Réunion avec Madame la Préfète autour d'un étang :

Cette réunion nous a permis de nous présenter auprès de Mme BALLUSOU et de lui montrer un étang type aux multiples usages (production piscicole, incendie, abreuvement...).

# • Rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental :

Nous avons exposé à M. LEBLOIS notre stratégie sur les étangs.

#### • Nombreuses réunions avec les maires :

Beaucoup de communes sont propriétaires d'étangs, il faut donc interpeller les Maires sur les multiples intérêts des étangs pour leurs communes.

- Relance de la Fédération des Syndicats et Associations des Etangs de la Nouvelle-Aquitaine: Nous nous réunissons régulièrement et essayons de rencontrer des personnes de la région Nouvelle-Aquitaine afin de faire passer le message de notre vision des étangs.
- Participation aux Salon des étangs en Isère :
   Ce salon parlait des étangs, mais aussi de to

Ce salon parlait des étangs, mais aussi de tout ce qui gravite autour des étangs (Pisciculture, Gastronomie, Patrimoine...).

• Veille juridique et veille scientifique.

#### **RAPPORT MORAL**

Deux notions doivent être rappelées et rester en mémoire car elles dictent les stratégies des agences qui ont pour objectif de réaménager notre département :

#### La continuité écologique :

La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme : la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri ainsi que le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

#### La zone humide:

Pour la convention du RAMSAR (voir le site internet Ramsar.org), il faut protéger toutes les

zones humides. La Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

Selon le Code de l'Environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du Code de l'Environnement). Dans cette deuxième notion, les étangs ne sont pas une zone humide.



Exemple d'une zone humide le code selon de l'environnement

La définition de la zone humide dépend de l'interlocuteur et de ses intérêts. C'est une incohérence majeure car la France a ratifié cette convention Ramsar depuis les années 80 et continue à intégrer des sites (dernièrement la Dombes), mais utilise la notion de zone humide selon le Code de l'Environnement et exclure de facto les étangs. Par exemple, Les contrats territoriaux sur les milieux aquatiques « CTMA » qui ont été signés par la Région NA, Limoges Métropole, la Chambre d'Agriculture, la LPO, etc. Les zones humides, définies par le Code de l'Environnement, ont été déterminées comme prioritaires et feront l'objet d'actions ciblées sur la période 2023-2025.

Evidement les étangs sont exclus de protection par ces stratégies et pire ils sont un frein à l'atteinte de leurs objectifs. Ci-dessous, les financements alloués aux actions visées à l'encontre des étangs. Le combat continu...

### Compte rendu Assemblée générale

Suite

|   | Maître         | Coût total       | Financeurs possibles |                |                   |
|---|----------------|------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| Intitulé de l'action  | ouvrage        | (€ TTC)          | AELB                 | Région<br>N-A  | Département<br>87 |
| OS1.1.1 Travaux agricoles : points d'abreuvement et de franchissement et plantations de haies | SABV           | 701 500 €        | 50 %                 | 20 %           | 25 %              |
| OS2.1.3 Restauration de la continuité écologique :<br>aménagement ou effacement d'ouvrages    | SABV           | 1 147 500 €      | De 0 à 70 %          | De 0 à<br>30 % | 25 %              |
| OS2.1.4 Restauration de la continuité écologique – Etudes d'aides à la décision               | SABV           | 30 000 €         | 50 %                 | 30 %           | 25 %              |
| OS3.1.3 Travaux de restauration de zones humides  | CULM           | 20 000 €         | 50 %                 | 20 %           | 25 %              |
| OS3.1.4 Travaux de création de mares et reconquête de zones humides                           | SABV           | 51 000 €         | 50 %                 | 20 %           |                   |
| OS3.3.4 Travaux de gestion des espèces exotiques envahissantes                                | SABV           | 0 €              |                      |                |                   |
| OS4.2.1 Devenir des plans d'eau – Etudes d'aide à la décision                                 | SABV           | 310 000 €        | 50 %                 | 30 %           |                   |
| OS4.2.2 Travaux d'effacement ou d'aménagement des plans d'eau                                 | SABV           | 1 160 000 €      | De 0 à 70 %          | De 0 à 30 %    |                   |
| OS6.2.3 Travaux de désenrésinement  | SABV           | 63 000 €         | 50 %                 | 20 %           | 25 %              |
| OS7.1.1 Gérer et restaurer la ripisylve et les embâcles                                       | SABV           | 264 000 €        | 50 %                 | 20 %           | 25 %              |
| OS7.1.2 Aménager localement les lits mineurs  | SABV           | Voir<br>OS7.1.1€ | 50 %                 | 20%            |                   |
| OS7.1.3 Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue                               | SABV           | Voir OS3         | 50 %                 | 20%            |                   |
| OS7.1.4 Restaurer les ruisseaux recalibrés  | SABV /<br>CULM | 175 000€         | 50 %                 | 20%            |                   |

Tableau n°18 : Synthèse du plan de financement des actions visées par la DIG

# STRUCTURE DES SYNDICATS ET DES FÉDÉRATIONS

Le Syndicat des Etangs défend les propriétaires d'étang, mais également participe à la veille juridique et scientifique.

L'Association de Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine qui porte des projets comme la revalorisation du poisson en recréant une filière. L'APPL NA portera le projet de communication.

#### PLAN DE COMMUNICATION \_

Nous avons souvent réagi aux attaques de nos détracteurs au lieu d'agir en faveur de notre cause. Nous ne pouvons plus nous suffire de subir ces attaques.

# Nous devons communiquer sur les atouts des étangs :

- Sanitaire et sécuritaire : eau douce, réserve incendie, limitation des crues.
- Ecologique : soutien d'étiage, abreuvement, biodiversité...
- Economique : pisciculture, valorisation des sédiments, tourisme...
- Sociaux : pêche, loisir, patrimoine...

#### **Comment?**

- Par une communication simple, basée sur l'évidence et le bon sens.
- Par une communication qui interpelle par sa présentation et qui engage le lecteur à poursuivre son information.
- Par un film.

#### **RAPPORT FINANCIER 2022**

Madame Bernadette TERRACHER, la trésorière présente le rapport financier.

| Désignation                      | 2020                   | 2021                     | 2022               | Évolution          |
|----------------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Total des<br>charges             | 41 263,60 €            | 39 227,47 €              | 42 330,10          | 7,90 %             |
| Total des produits               | 46 642,68 €            | 41 035,32 €              | 43 366,76          | <b>&gt;</b> 5,68 % |
| Résultat                         | + 5 379,08 €           | + 1807,85 €              | + 1 036,66         | 57,34 %            |
| Trésorerie                       | 26 209,88 €            | 29 817,73 €              | 27554,41           | 7,60 %             |
| À jour<br>cotisations            | 653                    | 634                      | 626                | 1,26 %             |
| Adhésion<br>assurance<br>Montant | <b>356</b> 12 444,00 € | <b>355</b><br>12430,50 € | 350<br>12 243,00 € | 1,41%              |

On s'aperçoit d'une hausse modérée des charges et des produits et d'une baisse des bénéfices depuis trois ans.

#### **Charges:**

 Baisse du prix de la revue suite au changement d'imprimeur et diminution du nombre de revues.

- Suppression de la documentation Elnet Agricole qui n'était plus consultée.
- Secrétariat en hausse suite au doublon de formation de Mme LEMOINE et indemnité de départ à la retraite de Mme TERRACHER. Cette hausse avait été anticipée en 2020 et 2021 avec une provision de 2500 € qui a été reprise cette année dans les produits.
- Hausse des timbres de 2021 à janvier 2023 + 46 % d'augmentation
- Hausse du prix du papier + 50 % entre 2021 et 2023

À noter qu'il devient important pour le Syndicat de pouvoir communiquer avec ses adhérents par mail afin de diminuer les couts.

#### **Produits:**

- Augmentation due à la reprise des provisions.
- Baisse du nombre des encarts qui permet de financer la revue.
- Les cotisations restent stables.
- Les assurances restent stables également.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### **Cotisations 2024**

Depuis trois ans, les cotisations n'ont pas été augmentées. Afin de financer le plan de communication, le Conseil d'Administration propose l'augmentation suivante:

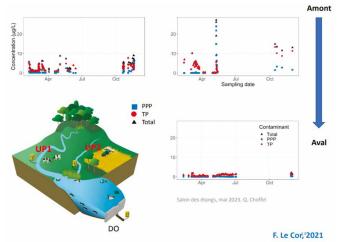
Moins de 1 ha : **35 €** au lieu de 33 € De 1 à 3 ha : **47 €** au lieu de 44 € Plus de 3 ha : **58 €** au lieu de 55 €

Les montants des cotisations sont validés à l'unanimité.

#### POINT SUR LES THÈSES SCIENTIFIQUES \_

Les scientifiques s'intéressent de plus en plus aux étangs.

Une étude de **M. LE COR** sur la capacité d'un étang à épurer. Cette thèse est disponible sur le Net.



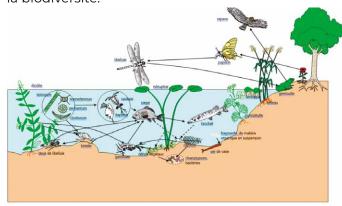
Atténuation de l'étang des pesticides

Cette étude montre que 75 % des polluants qui entrent dans l'étang n'en ressortent pas. Ces polluants sont soit stockés, soit dégradés dans le temps.

Commentaires du Syndicat : Véritable station d'épuration, les étangs améliorent la qualité de l'eau des rivières. Evidement le but est de limiter les polluants entrant en amont par les efforts de tous (industrie, agriculture, particuliers...) mais en attendant, les étangs font un travail écologique remarquable.

**L'Université de Lyon ISARA** a étudié la biodiversité des étangs.

Cette étude démontre que plus la chaîne alimentaire est complexe, plus il y aura d'interaction entre les organismes et plus la biodiversité sera importante. Cette étude au long terme, tant le comptage des différentes espèces de faune et de flore sont conséquentes, démontre par exemple que l'introduction de poissons dans un plan d'eau et une bonne gestion, fait exploser la biodiversité.



Nous pouvons par exemple, retrouver entre 15 et 90 espèces de phytoplanctons dans un étang, de 0 à 29 espèces de plantes aquatiques, de 30 à 165 espèces d'invertébrés, 0 à 7 espèces d'amphibiens... Chaque étang est diffèrent. L'habitat d'un étang peut énormément différer d'un autre étang, situé pourtant à quelques centaines de mètres.





INTERVENTION
de la Fredon sur les
plantes aquatiques
invasives
par MME CHRISTEL
GOUTIERAS

La FREDON est un organisme à vocation sanitaire et une structure technique chargée de surveiller les végétaux. C'est un réseau national avec des déclinaisons en région et dans les départements.

Elle intervient notamment sur les problématiques :

- des rongeurs aquatiques,
- des ravageurs,
- des maladies, notamment la Flavescence dorée de la vigne,
- le campagnol terrestre (petit rongeur prairial)
- le Cynips du Châtaignier,
- les chenilles processionnaires,
- les espèces exotiques envahissantes.

## Qu'est-ce qu'on considère comme une espèce exotique envahissante ?

Le label d'espèces exotiques envahissantes passe par différents processus, donc le premier est bien évidemment une importation soit volontaire, légale ou illégale ou voire accidentelle.

#### Importation accidentelle:

Déplacement accidentel, hors de son milieu naturel, d'une espèce. Par exemple, le frelon asiatique est arrivé par voie maritime dans des poteries puis a colonisé le territoire.

#### Importation volontaire:

Espèce ramenée lors d'un voyage et installée dans son jardin.

#### Légale ou voire illégale :

C'est une espèce réglementée qui ne doit pas être ramenée.

Après son introduction, l'espèce s'établit dans un milieu qui lui correspond pour s'installer, pousser, se reproduire, enfin se naturaliser librement. Elle rentre en compétition avec des espèces locales et elle prolifère. Il peut y avoir un impact sur l'environnement et c'est à ce moment-là qu'on peut lui donner cette appellation d'espèces exotiques envahissantes.

Nous s'avons depuis toujours que les végétaux se déplacent par le biais du vent, de l'eau, des hommes et des animaux. C'est un phénomène tout à fait naturel qui s'est fortement amplifié avec notamment les échanges internationaux, le commerce et le tourisme.

#### Pourquoi s'en préoccuper?

- Écologique: Extinction et régression de certaines espèces. Les espèces indigènes, notamment les écosystèmes qui ne vont plus fonctionner comme ils devraient.
- Économique: Coût important pour la gestion des espèces invasives. Diminution de la valorisation de certains habitats et notamment une perte de l'attrait touristique.
- Sanitaire : Problèmes de santé. 2 espèces représentées sur le territoire :
  - L'ambroisie à feuilles d'Armoise est très allergisante.
  - La berce du Caucase, le contact avec la sève engendre des réactions cutanées et des brûlures qui peuvent aller jusqu'au 2° degré.

Depuis 2018, un arrêté relatif à la prévention de l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes est en place. Dans cet arrêté, 49 espèces dont 26 espèces animales et 23 espèces végétales y sont référencées. Il est interdit de les introduire en France, les utiliser, les transporter, les détenir, les échanger et les commercialiser. Les espèces invasives sont largement répandues sur les étangs en Haute vienne. Nous retrouvons essentiellement de la Jussie à Grandes Fleurs, du Myriophylle du Brésil et du Grand Lagarosiphon.

#### La Jussie à Grande Fleurs :





La Jussie est une espèce aquatique qui aime les milieux plutôt stagnants, qui a été installée pour l'ornementation des bassins. Elle peut vivre jusqu'à 3 mètres sous l'eau et se disperse par fragmentation de ses tiges.

C'est la première espèce exotique dotée d'un arrêté datant de 2007 qui interdisait sa commercialisation et son utilisation.

#### 1- Le Myriophylle du Brésil:





Cette plante amphibie aime les milieux lents. On la retrouve dans les étangs et en bordure de berge. Elle vit également jusqu'à trois mètres sous l'eau et se disperse par fragmentation de ses tiges.

#### 2- Le Grand Lagarosiphon:





Cette plante a été commercialisée pour l'ornementation des bassins mais aussi pour ses capacités de filtration.

Le Grand Lagarosiphon est une plante immergée muni d'un système racinaire dense et ancré dans le substrat ce qui rend l'arrachage très difficile car comme les deux plantes précédentes, elle se disperse par fragmentation de ses tiges.

## Alors que faire si une plante exotique envahissante s'est installée sur son étang?

Dans un premier temps, il faut l'identifier. Si vous n'avez pas les connaissances nécessaires, n'hésitez pas à vous rapprocher du syndicat pour qu'il puisse se faire le relais de notre structure.

L'idéal va rester l'arrachage manuel qui sera moins traumatisant pour le milieu, à condition que l'étang ne soit pas complètement colonisé. Plusieurs années peuvent être nécessaires pour pouvoir limiter la prolifération surtout si elle est présente depuis longtemps.

En milieu profond, pour limiter la propagation, un assec sera nécessaire ainsi qu'un curage de l'étang. Plus l'assec sera long, meilleur sera le résultat.



INTERVENTION
de MME LYDIE LAURENT
(Directrice Adjointe de la
DDT 87)

Il existe plus de 12000 plans d'eau dans notre département, dont :

- un peu plus de 5000 plans d'eau de moins de 1000 m² qui ne sont pas soumis à la réglementation loi sur l'eau,
- 4500 plans d'eau disposent d'un arrêté qui encadre la gestion du plan d'eau,
- environ 3000 plans d'eau sans arrêté, un encadrement est nécessaire pour maîtriser les impacts sur l'environnement.

La Haute-Vienne compte ainsi de multiples plans d'eau qui constituent une richesse pour notre territoire et il y a une nécessité absolue de définir un usage pour que les plans d'eau soient bien gérés.

C'est pourquoi, des orientations ont été définies dans le cadre d'une stratégie en 2019 qui identifie les différents usages possibles et les différentes étapes pour aboutir à un plan d'eau bien géré.

Le contexte du changement climatique renforce la prise de conscience de l'importance de la ressource en eau. Il y a différentes approches et tendances, comme l'a présenté le président. L'État veille à appliquer une réglementation qui s'est renforcée au fil des années, mais n'a pas de position dogmatique. La DDT ne préconise pas d'emblée l'effacement.

Les correspondants de la DDT, Monsieur Hulot, le chef du service, Monsieur Leveque et ses collaborateurs interviennent à chaque fois que vous les sollicitez pour faire une visite afin d'identifier les aménagements réducteurs d'impact qui peuvent être proposés et si possible à moindre coût, dans une démarche proportionnée aux enjeux.

La difficulté, c'est que trop peu de visites débouchent sur des propositions de travaux. L'effacement quant à lui est proposé en dernier recours, si le coût des travaux est trop important et qu'il n'y a pas d'usage possible.

L'une des pistes à étudier est la valorisation agricole des plans d'eau. Un propriétaire qui est face à une obligation de réaliser des travaux très importants peut passer une convention de partenariat avec un agriculteur pour que les travaux se fassent et que la ressource en eau soit valorisée dans la durée au bénéfice de l'agriculture.

Une autre piste, comme l'a dit le président tout à l'heure, c'est le soutien d'étiage sur les plus gros plans d'eau et je sais que les syndicats de rivières y sont très sensibles.

A terme certains plans d'eau ne pourront plus fonctionner correctement du fait de l'abaissement des ressources, mais d'autres auront un rôle essentiel en termes de sécurisation de la ressource en eau pour l'agriculture, de soutien d'étiage ou de valorisation touristique.

L'eau est un bien commun. Il faut la gérer au mieux sur notre territoire. Nous sommes sur un socle granitique qui a tendance à se vidanger très vite l'été, donc le stockage de l'eau est important. Aujourd'hui, il y a une prise de conscience avec le plan annoncé par le Président de la République et des financements sont annoncés par le gouvernement concernant la valorisation des ressources existantes.

Des réflexions sont en cours avec le Conseil Régional pour identifier des possibilités nouvelles dans le cadre de la mesure hydraulique agricole. Des démarches sont également menées par sous-bassin versant et animées par les syndicats de rivière afin de proposer des aménagements des plans d'eau. J'espère que le Conseil Départemental, avec l'appui du syndicat, pourra venir aussi contribuer à cette mise en valeur.

#### CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après avoir remercié les intervenants et les personnes présentes, le Président, M. Frédéric Garraud, clôt la réunion à 12h30.

L'Assemblée est suivie d'un déjeuner servi au restaurant Auberge de la Source.







# **PAGE** actualités

Le Syndicat des Étangs de la Haute-Vienne et le SDIS 87 se sont rapprochés afin d'étudier la mise en place d'une identification d'étangs afin de sécuriser au maximum nos forêts dans le cadre de la DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies). Les Incendies dévastateurs et leurs conséquences, montrent à quel point il est nécessaire d'anticiper la sécurisation des forêts. Les étangs, s'ils sont adaptés et c'est bien l'enjeu, permettent de proposer au plus près et au plus vite, des réserves d'eau douce pour recharger les citernes. Ceci évitera l'utilisation d'eau potable avec laquelle nous avons sûrement autre chose à faire.

#### LANCEMENT DE L'ASSOCIATION COHÉSION RURALE \_\_\_\_

L'union fait la force! La Chambre **сонésion rurale** d'Agriculture, la Fédération Départementale de la Chasse,

le Syndicat de la Propriété Rurale, FRANSYLVA en Limousin, l'APPL-NA ainsi que le Syndicat des Etangs, se regroupent dans une même association. Le contexte de pression commune et les menaces sur la pérennité de nos entités, la mise en péril de notre art de vivre et de notre travail, nécessitent que nous mettions nos forces et nos idées en commun. Chacun, nous devons faire face à une idéologie qui n'a cure de notre avenir et les décisions qui nous impactent viennent souvent d'institutions et de personnes très éloignées du monde de la ruralité. Ce qui touche à la ruralité devrait normalement être du ressort des ruraux et bien ce n'est pas le cas. Face aux rouleaux compresseurs aux budgets colossaux, qui pensent pour nous, la Cohésion Rurale forte de ce qu'elle représente, prendra la parole dès que cela sera nécessaire et nous serons aussi force de propositions pour que notre département reste attractif à tous les niveaux et où il fait bon vivre.

#### FORMATION: GESTION D'UN ÉTANG \_\_\_



le concours Avec Lycée d'Ahun, nous allons proposer à nos adhérents formation

journée qui concernera la mise aux normes d'un étang, ainsi que le volet administratif. Nous aborderons les différents systèmes qui participent à la bonne gestion des étangs. Nous parlerons aussi de pisciculture extensive. Le programme, les dates et lieux seront communiqués début 2024.



#### Discours lors de la Cohésion rurale

# Frédéric GARRAUD (le 10 novembre 2023)

« Je voudrais vous parler des étangs et d'eau, car c'est bien de ça dont il s'agit. Cette eau qui par son manque nous préoccupe, à juste titre. Car, sans eau : pas de vie et pas d'avenir.

Jevoudrais vous parler de biodiversité, d'économie, de souveraineté alimentaire, de loisirs, de sécurité et de protection des biens et des personnes, de protection des forêts, d'irrigation. Parce qu'avec des réserves d'eau on peut répondre positivement à tout ça.

Je devrais avoir en fait un discours positif, très optimiste même, car avec tant de réserves d'eau, avec un tel potentiel, nous devrions entrevoir un avenir plutôt rassurant pour notre département face aux changements climatiques. Nous devrions être heureux d'un tel patrimoine et tout faire pour le protéger, le valoriser. Pourtant, ce n'est pas le cas. Pourquoi ce n'est pas le cas : parce que l'aménagement de notre territoire est basé en partie sur la destruction des étangs, vous le savez bien. L'ambition de ceux qui sont aux manettes pour préparer l'avenir de notre département face aux changements climatiques est de détruire des réserves d'eau. En nous expliquant qu'avec moins d'eau, on se portera mieux.

#### Quelle folie!

Quelle déconnexion avec la réalité et nos besoins! Pourtant, on commence à avoir de l'expérience. Quand il ne pleut pas pendant des mois comme l'année dernière, que les sources se tarissent, que les rivières s'assèchent, plus de 40 % de nos rivières étaient complètement sèches, que les zones humides deviennent dures comme du béton, et ce n'est pas étonnant avec la géologie et la topographie de notre département, et bien les étangs résistent par leurs volumes d'eau. Ils offrent au minimum un point de survie à la biodiversité. Et ce n'est pas rien. C'est-à-dire que dans ce contexte-là, enlever un étang c'est comme enlever un point d'eau dans la savane, c'est détruire une oasis dans le désert. Qui de sensé ferait ça, Ce serait écocide?

Nous ne sommes pas non plus à l'abri des d'incendies. Combien de décennies faudra-t-il pour qu'une forêt de feuillus retrouve après un incendie, son état d'avant. Avons-nous en abondance de l'eau potable pour se permettre d'éteindre les feux de forêts ? Avons-nous encore ce luxe ? Les étangs sont une chance inouïe pour lutter contre les incendies, au plus près et au plus vite et sans impacter les réserves d'eau potable.

A l'inverse, nous devons faire face à des pluies soudaines et torrentielles. Pour protéger Paris des crues et des inondations, l'homme a construit dans les années 60 le lac de Der Chantecoq pour ceux qui connaissent. Il fait 5 fois la superficie de Vassivière. Et bien nous, nous avons une multitude d'étangs en plus de Vassivière qui permettent d'amortir les crues. Nous devrions être heureux de ça.

Personne aujourd'hui ne remet en cause la construction du lacde Der, tant les services qu'il rend à la société sont fondamentaux.

On ne lui reproche pas son évaporation, de réchauffer l'eau en aval, de nuire à la continuité écologique. Personne ne demande son effacement pour retrouver une zone humide! Personne n'a cette idée saugrenue. Au contraire, il y a une véritable économie autour de ce lac, du

tourisme de l'écologie et de la vraie.

Alors pourquoi sommes-nous aussi malmenés en Limousin? Pourquoi ne voyons-nous pas tous les avantages que nous pouvons tirer des étangs? Que font-ils de si terrible que nous devrions préférer une zone humide à la place ? D'ailleurs qu'est-ce qu'on fait avec une zone humide ? économiquement, touristiquement, quelle est la valeur foncière d'une zone humide? Nous en avons beaucoup de zones humides, beaucoup plus que d'étangs et c'est très bien. Gardons-les. Mais respectons ce que les hommes ont fait depuis des siècles : valoriser les zones humides en les drainants intelligemment ou en les humidifiant de façon permanente en faisant un étang. Et là, on peut de nouveau parler d'économie, d'agriculture et de tourisme.

J'ai moins peur du changement climatique que des décisions qui pourraient être prises pour le combattre.

Alors j'en appelle aux élus, aux politiques et à l'administration. Passons ensemble à une autre stratégie pour l'avenir de notre département. Arrêtons d'assécher notre département par la destruction de notre patrimoine. Nous avons un département magnifique mais fragile face aux changements climatiques. Je suis sûr que notre département restera plus attractif avec des étangs qu'avec des zones humides. Aidons plutôt les possesseurs d'étangs à les adapter. Les propriétaires d'étangs pour la plupart, donnent de leur énergie et de leur argent pour entretenir leur étang. Ils le font pour eux certes mais aussi pour la faune, la flore et pour les fonctions sécuritaires dont j'ai parlé. Ils le font pour notre département. Ce sont de vrais écologistes, pas des écologistes de bureau.

Alors oui, les étangs sont malmenés comme la forêt, l'agriculture, l'élevage, la chasse. Raison de notre Association. C'est surtout notre art de vivre qui est en danger et notre département. Je reste malgré tout optimiste et déterminé pour que nous fassions changer les visions, les décisions et l'orientation des budgets non plus pour la destruction de notre patrimoine, mais pour la construction de l'avenir de notre département.



# LES CYANOBACTÉRIES dites « algues bleues »

(du phénomène naturel au fléau dans nos étangs)

Article élaboré par le Docteur Claude VAST (Aquarium du Limousin) en 2013. Il nous paraît intéressant de republier cet article qui est toujours d'actualité

#### CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Longtemps nommées algues bleues, les cyanobactéries ne sont pas des algues mais des bactéries.

En effet, leurs cellules sont procaryotes (absence de noyau cellulaire) contrairement à celles des algues eucaryotes et des organismes supérieurs qui possèdent un noyau renfermant les chromosomes du patrimoine génétique.

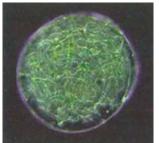
## Elles contiennent de la chlorophylle qui leur confère leur couleur vert bleuté.

Elles sont apparues sur notre planète depuis plus de trois milliards d'années, époque où elles ont contribué à l'essor de la vie dans l'océan primitif.

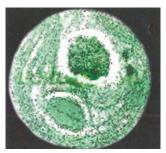
La présence de chlorophylle leur a permis de consommer du gaz carbonique (CO²) et de rejeter de l'oxygène (O²) sous l'action de la lumière. Elles sont donc à l'origine de la présence de ce gaz devenu vital dans notre atmosphère.

Sans elles, la vie terrestre, telle que nous la connaissons, ne serait pas.

Concentrant les sets minéraux océaniques, elles ont construit de grands récifs (stromatolithes) bien avant l'apparition des coraux. On retrouve ces grandes structures à l'état de fossiles. Certaines de leurs descendantes actuelles ont conservé cette activité constructrice marine.



Cellule procaryote de cyanobactérie (sans noyau)

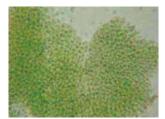


Cellule eucaryote d'algue (avec noyau)

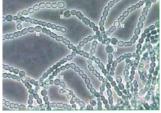
#### MORPHOLOGIE.

Elles peuvent se présenter sous plusieurs formes :

- Cellules isolées.
- Colonies de cellules groupées en filaments ou masses gélatineuses.



Cellules isolées



Formes filamenteuses

#### **FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT.**

- Milieux aquatiques ou humides (eaux douces ou marines).
- Facteurs physiques:
  - climatiques (températures moyennes à élevées comme les étés chauds sous nos climats),
  - forte luminosité (eaux peu profondes).
- Facteurs chimiques:
  - phosphates (engrais; résidus de détergents),
  - nitrates (engrais azotés; déchets métaboliques d'origine végétale ou animale),
  - présence de fer (sels ferreux),
  - forte concentration en gaz carbonique (002 dissous).
- Facteurs biologiques:
  - insuffisance de concurrence vitale (faible population planctonique végétale ou animale),
  - faible population bactérienne impliquée dans le cycle de l'azote, notamment dans les plans d'eau pauvres en vase (étangs « trop propres » comme les plans d'eau « de baignade »).

En fonction de ces trois facteurs, certains plans d'eau seront plus ou moins menacés que d'autres par une prolifération. Il s'agit surtout d'étangs peu profonds, pauvres en végétation bordante (roselières ou taillis) dont une large portion de rive a été aménagée en plage pour la baignade et en installations nautiques. Les étangs classiques anciens de pur loisir halieutique sont généralement protégés par leur environnement botanique et leur richesse planctonique naturelle liée a la présence d'une certaine quantité de dépôts organiques sous forme de vase. À l'évidence, ce type d'étang ne correspond pas aux normes exigées pour les plans d'eau ouverts au grand public...

Comme chez toutes les bactéries, elles produisent des spores lorsque les conditions environnementales leur deviennent défavorables. Ces spores résistantes à la dessication sont largement répandues dans l'atmosphère.

#### ASPECTS MORPHOLOGIQUES DES PROLIFÉRATIONS (« BLOOMS » CYANOBACTÉRIES) \_\_

Il peut s'agir de :

- nuages verdâtres diffus plus ou moins denses;
- efflorescences formant des radeaux flottants de couleur verdâtre, voire rougeâtres certaines espèces de cyanobactéries renfermant des pigments rouges en plus de la chlorophylle). Quelle que soit la forme, les proliférations dominent près des berges où elles sont rassemblées par les vents dominants.



Aspect - nuageux



Efflorescences

#### **IMPACT SANITAIRE.**

La grande majorité des cyanobactéries ne présente pas de risques sanitaires. Seules quelques espèces secrètent des toxines de dangerosité variable.

#### Citons:

- Microcystis aeruginisa
- Aphazinomenon flos-aquae
- Anaboena circinalis
- Anaboena spiroides

Leur identification est affaire de spécialistes en bactériologie. Les principales toxines sont :

- microcystine (hepatotoxique) > atteinte du foie
- toxine PSP (neurotoxique) > atteinte du système nerveux
- anatoxine (neurotoxique) > atteinte du système nerveux
- saxitoxine (neurotoxique) > atteinte du système nerveux
- aphysiatoxine, debroaphysiatoxine, lyngbyatoxine (dermatotoxiques) > lésions de la peau

Une toxine est commune à toutes les espèces : la microcystine. Cette présence commune revêt une grande importance pour les analyses de laboratoire permettant le suivi sanitaire.

#### Il est important de savoir :

- les toxines sont résistantes à l'ébullition (non potabilité de l'eau),
- elles ne disparaissent que plusieurs jours après la fin d'une prolifération.

L'intoxication des poissons est rare, ces microorganismes ne faisant pas partie de leur menu. Elle est indirecte à partir de la consommation éventuelle de petits crustacés contamines (gammares). Les toxines se concentrent alors dans le foie, d'où l'interdiction de pêcher pendant les périodes de prolifération bactérienne. La mortalité piscicole par intoxication est cependant faible. Elle est surtout due à la baisse de la concentration d'oxygène dissous liée à la forte température de l'eau pendant la même période caniculaire (asphyxie respiratoire). En témoigne l'ouverture maximale des opercules chez les poissons morts.

#### **RÉGLEMENTATION SANITAIRE**

Elle s'applique aux :

- plans d'eau ouverts au public (baignade, sports nautiques);
- réservoirs d'eau potable exposés à la lumière solaire.

#### **SUIVI DU RISQUE SANITAIRE**

Il comprend plusieurs étapes de surveillances classées en trois niveaux en fonction du nombre de cyanobactéries et des concentrations de l'eau en microcystine.

#### Niveau 1

- Nombre de cellules compris entre 20 000 et 100 000/ml ±20%.
- Surveillance visuelle renforcée quotidienne; comptage hebdomadaire, du nombre de cyanobactéries.

#### Niveau 2

- Nombre de cellules > 100 000 cellules/ml; taux de microcystine < 25 pg/l.</li>
- Limitation de la baignade dans les zones les plus concentrées.
- Limitation des sports nautiques.
- Information du public (pancartes, médias).
- Poursuite du suivi quotidien biologique (nombre de cellules, toxines).

#### Niveau 3

- Présence de mousse ou d'écume ; taux de microcystine > 25 pg/l.
- Interdiction générale de baignade et de toutes les activités nautiques.
- Prévenir du danger de tout contact de personnes ou d'animaux avec les écumes information du public (pancartes, médias).
- Suivi de révolution des mousses ou écume ; poursuite du suivi quotidien biologique (nombre de cellules, toxines).

Le plan d'eau ne sera rouvert au public que plusieurs jours après la disparition des cyanobactéries en analyse microscopique et un dosage négatif du taux de microcystine.

#### TRAITEMENT DES INVASIONS \_

Il se heurte à :

- Inefficacité et dangerosité des traitements chimiques (exemple : sels de cuivre, herbicides).
- Impossibilité du traitement mécanique en raison de la petite taille des cellules.
- Non-consommation par les poissons herbivores et même par la majorité du zooplancton.

On ne peut qu'attendre la régression naturelle. Celle-ci peut atteindre plusieurs semaines avant que les conditions climatiques saisonnières ne redeviennent normales.

#### PRÉVENTION .

Elle consiste en:

- La modification des pratiques, des comportements et des infrastructures qui engendrent la prolifération.
- L'optimisation de l'oxygénation de l'eau (courants artificiels, turbines, hydroliennes).
- Les efforts pour maintenir la biodiversité des plans d'eau et de leur environnement (végétalisation des bords, concurrence biologique liée a une population planctonique équilibrée).

Rappelons que les étangs halieutiques anciens relativement profonds et ombrages ne sont que rarement touches.

#### POUR CONCLURE

Les cyanobactéries ne sont pas des algues mais des bactéries photosynthétiques présentes dans tous les milieux aquatiques.

Quelques espèces seulement secrètent des toxines dangereuses pour la santé publique.

Ces espèces ne prolifèrent que dans des conditions climatiques, physico-chimiques et biologiques particulières.

Les plans d'eau les mieux « entretenus », sont souvent les plus touches.

Dans tous les cas, cependant, une forte vigilance reste indispensable pendant les fortes chaleurs d'été. Les conséquences des invasions ont des retombées économiques non négligeables dans nos régions éloignées de la mer, où les aménagements des plans d'eau douce ouverts au public ont un important impact sur le tourisme vert.

Enfin il ne faut pas oublier que :

- Les cyanobactéries ont créé le monde dans lequel nous vivons.
- Leur rôle dans la nature reste fondamental.
- Certaines espèces comme les spirulines sont comestibles et même dotées de vertus médicinales (importantes cultures dans les pays tropicaux).
- Notre espèce et bien d'autres disparaitront ; elles survivront...

**Note de l'auteur :** Certains caractères biologiques des cyanobactéries ont été volontairement simplifiés pour la compréhension du grand public.

# L'OXYGÈNE DANS UN ÉTANG : un élément indispensable

Article élaboré par Frédéric GARRAUD



Même si cela paraît une évidence, il est toujours bon de rappeler quelques principes de base. En effet, l'oxygène dissous dans l'eau est un élément indispensable à la vie de l'étang, mais suivant le type de population, cette teneur en oxygène dissous pourra être plus ou moins importante.

# QUAND ET COMMENT SE FAIT LE TRANSFERT D'OXYGÈNE!

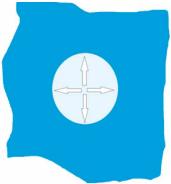
Pour que l'eau de votre étang soit oxygénée, il faut une étape cruciale qui est le passage de l'état gazeux de l'oxygène à un état dissous. Ce passage de l'oxygène dans l'eau se fait donc par contact entre l'eau et l'oxygène de l'air (environ 21% d'oxygène dans l'air). C'est à l'interface des deux fluides (eau et air) que se fait l'échange, et pour que cet échange soit possible, il faut une différence de pression entre les deux fluides. Dans la mesure où cette pression est positive pour l'oxygène à l'état gazeux, la teneur en oxygène de l'eau augmente. C'est à dire que des molécules d'oxygène de l'air pénètrent dans l'eau et apportent donc un surplus d'oxygénation.

Cette oxygénation de l'eau est favorisée par deux éléments. Tout d'abord les apports solaires de la journée (cycle de Calvin), deuxièmement par la photosynthèse oxygénique des plantes de l'étang (plantes racinées et phytoplancton). On pourrait facilement en déduire que les plantes sont un acteur bénéfique à l'oxygénation de bassin. Il en est tout autrement pour la raison suivante :

Les plantes rejettent du CO<sup>2</sup> la nuit et consomment de l'oxygène capté dans le milieu.

Comme l'eau se sature en O<sup>2</sup>, une partie de l'oxygène produit la journée est perdue (O<sup>2</sup> non dissous). Par contre, la nuit, la perte d'oxygénation est sans limite.

#### L'oxygénation de l'eau se fait mieux le jour que la nuit.



C'est grâce à la pression de l'air à l'interface de l'eau que l'oxygène passe de l'état gazeux à l'état dissous

De jour, l'étang est doublement apte à s'oxygéner alors que la nuit, quand l'oxygénation devient complexe, les plantes consomment elles aussi de l'oxygène et relâchent du gaz carbonique dans l'eau, ce qui appauvrit encore d'avantage un étang déjà en souffrance.



Les plantes, les algues en suspension ou non, tout ce qui vit de la photosynthèse provoque un appauvrissement de l'eau en oxygène aux heures les plus délicates pour l'étang : la nuit.

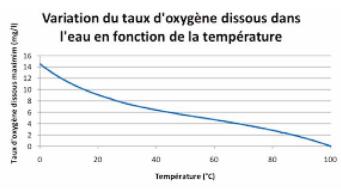
On constate d'ailleurs que les morts de poissons par asphyxie sont souvent de nuit, ou au petit matin. Certains étangs plantés ou chargés en phytoplancton sont tellement pauvres en oxygène au lever du jour, que la vie d'un poisson, même en bonne santé, n'y est plus possible.

Contrairement à une idée reçue, les plantes dites oxygénantes ne le sont que le jour. La nuit, alors



que l'étang a un taux d'oxygène dissous plus faible, elles pompent de l'oxygène et apportent du CO<sup>2</sup> dans l'eau, créant parfois l'asphyxie complète du milieu.

L'oxygène, comme nous l'avons vu précédemment, se dissout dans l'eau par différence de pression entre un gaz et un liquide. Voici un exemple pour imager le principe. Tout le monde connait ces machines à faire de l'eau gazéifiée. Le gaz carbonique se dissout dans l'eau parce qu'il est amené sous pression depuis la cartouche et maintenu sous pression le temps de la dissolution. c'est le même principe pour l'oxygénation de l'eau de l'étang.



Cependant on connaît les limites de la saturation de l'eau en oxygène dans un milieu naturel. Cette saturation est intimement liée à la température de l'eau et la pression atmosphérique. Plus la température est élevée, moins la concentration en O² est grande (voir tableau). La profondeur de l'étang est importante aussi et elle permet d'avoir un effet tampon d'autant plus important que l'étang est profond.

Nous avons compris maintenant comment l'eau se sature en oxygène et quelles sont les limites en fonction de la température. Il y a un autre phénomène que nous avons commencé à aborder, c'est la pression. L'échange d'oxygène, de gazeux (air) à dissous (dans l'eau), ne se fait que dans la mesure où la pression de l'air est supérieure à l'opposition qui lui est faite par l'eau. Les échanges air/eau ne se font à la surface

qu'avec une pression supérieure ou égale à 1 bar (1013 millibars). Avec une pression atmosphérique normale (1013 millibars), les échanges se font sans souci, même si cette différence de pression paraît faible. Il y a cependant des conditions météorologiques que ne permettent pas d'avoir une pression suffisante. C'est le cas quand il y a des orages. Sous la dépression, l'oxygène ne se dissout plus, et même pire, l'eau peut rendre de l'oxygène à l'atmosphère. Un autre phénomène qui accentue terriblement le risque lié aux basses pressions sous un orage, c'est le dégazage des vases. En effet, la baisse de pression permet aux gaz de ne plus être maintenu, et ils remontent en surface, traversant toute la couche d'eau. Dans ces gaz de vases, un est particulièrement dangereux : l'hydrogène sulfuré (H2S). Il devient très vite nocif pour les poissons s'il n'y a pas un taux d'oxygène suffisant dans l'eau, ce qui est généralement le cas en été.

Si on cumule une eau chaude, des plantes, une nuit d'orage, de la vase, on comprend vite le risque d'atteindre le seuil critique, voire létal pour nos poissons



Un des risques majeurs en cas de basses pressions c'est le dégazage des vases et l'apport d'hydrogène sulfuré. Il va de soit qu'un étang régulièrement nettoyé n'aura que peu de dépôt de vase et ce risque sera limité voire inexistant. L'entretien du plan d'eau est primordial. Le curage, les vidanges mais aussi le nettoyage des berges et des bois immergés qui pourrissent, limiteront assurément ce risque.

Sur les grands plans d'eau, il est souvent difficile d'apporter une solution mécanique d'oxygénation de l'eau tant la surface est grande. Il faudrait multiplier les systèmes. Mais en Limousin, ces grands plans d'eau ont souvent une profondeur qui va permettre un bon tampon thermique. En effet, les zones plus fraiches en profondeur, un rapport volume d'eau/exposition solaire plus favorable, avec parfois une alimentation de cours amont suffisante, évitent bien des problèmes.

## L'OXYGÈNE DANS UN ÉTANG : un élément indispensable

Suite

Sur les plans d'eau plus petits, il y a moyen d'oxygéner l'eau mécaniquement, soit par de l'air diffusé, soit par un brassage incluant de l'air, soit par un brassage et oxygénation par battage.

#### L'adjonction mécanique d'air

C'est certainement le moyen d'oxygénation le plus connu (comme dans les aquariums). On envoie de l'air comprimé dans des tuyaux qui alimentent des diffuseurs. Plus la bulle sera fine, plus la surface en contact avec l'eau sera grande pour une même quantité d'air. Une bulle fine sera donc plus efficace qu'une bulle de grande dimension. De plus, l'eau chaude se saturant très vite en O², si on a pas un brassage d'eau, on limite l'apport en oxygène à la colonne d'air et son environnement immédiat. On aura donc avantage de mettre en circulation l'eau de l'étang afin que celle qui manque d'oxygène soit remplacée au plus vite par celle qui est saturée.



Une mise en circulation de l'eau dans l'étang sera favorable à l'échange air/eau

#### Les aérateurs brasseurs type DAB NOVAIR



Les aérateurs brasseurs, de type DAB NOVAIR, permettent d'allier l'injection de l'air sous faible pression et la mise en circulation de l'eau de l'étang. Ils évacuent au fur et à mesure l'eau oxygénée pour laisser la place à une eau plus pauvre qui sera à son tour

oxygénée. L'air est restitué en très fines bulles qui sont projetées assez violemment sous l'eau par des pales qui ont un angle de 45°. C'est un système qui en plus d'oxygéner l'eau, s'il est installé assez tôt en saison, limitera l'installation de phytoplancton excédentaire qui peut amener à l'eutrophisation du milieu.

Eutrophisation : Apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème. Ce système n'est valable que pour des plans d'eau d'un hectare maximum et à condition de mettre plusieurs pompes. On veillera alors à ce que le circuit d'eau soit cohérent et que les flux ne se contrarient pas. En opposant par exemple deux pompes, on crée un courant circulaire qui permet de brasser toute l'eau de l'étang.

#### Les aérateurs brasseurs flottants

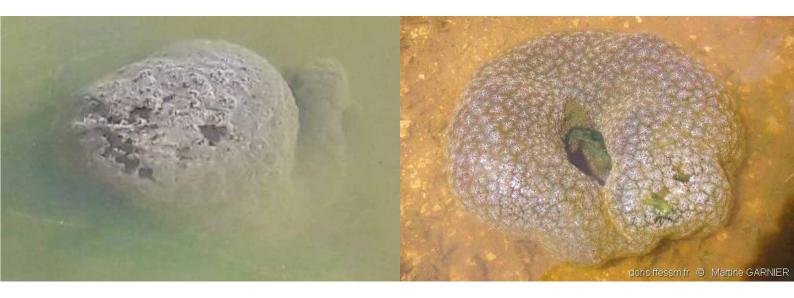


C'est un système performant. Il a cependant le défaut d'être un peu bruyant. Il s'agit d'un moulin flottant, équipé de pales perforées. En tournant à grande vitesse, il brasse l'eau et fait pénétrer l'oxygène par battage. Il crée aussi un mouvement d'eau naturel en évacuant l'eau brassée et oxygénée par l'arrière.

Tous ces systèmes demandent de l'énergie et c'est là que commencent les difficultés. Bien des étangs ne sont pas alimentés en électricité. Il suffira pourtant d'un petit groupe électrogène pour faire fonctionner ces deux derniers systèmes. Il faut alors les mettre en marche dès que possible et surtout dès qu'il y a le moindre risque d'orage nocturne et une eau chaude. C'est un service minimum mais qui peut franchement vous sauver tout l'étang. Bien sur, il est possible de perfectionner ses systèmes. Dans les Dombes, des systèmes très sophistiqués sont mis en place. Des capteurs mesurent le taux d'oxygène et informent le gestionnaire d'un risque. Couplé aux informations météorologiques, un système d'aérateurs commandé à distance peut démarrer. Il est alimenté par batterie et panneaux solaires.

Enfin, on peut très souvent constater que les gros poissons paient un lourd tribut à ce phénomène. Ces gros spécimens que nous élevons précieusement, ont des besoins d'oxygénation en rapport avec leur taille. Le ratio surface de branchies/taille du corps ne leur est pas favorable. Plus les poissons grossissent, plus ce ratio baisse. C'est à dire qu'ils ont proportionnellement moins de surfaces pour extraire l'oxygène de l'eau et pourtant de gros besoins. Les petits poissons ont un ratio bien supérieur, ce qui leur permet parfois de mieux résister et d'attendre l'oxygène salvateur.

# LA PECTINATELLA MAGNIFICA : nouvelle espèce envahissante ?



En Septembre 2018 puis 2019, par courrier, un adhérent de notre Syndicat, m'informe de la présence dans son étang à Compreignac d'une masse gélatineuse ferme et transparente visible en surface, arrondie 20 à 30 cm ou allongée de 50 à 1 mètre. Après recherche la pectinatelle est identifiée.

Renseignement pris auprès de nos scientifiques habituels « il n'y a pas de danger » : c'est pourquoi je n'ai pas averti sur cette unique découverte afin de ne pas inquiéter inutilement nos adhérents.

Sauf qu'en cette année 2023, je suis de nouveau alerté par la présence de la pectinatelle dans deux nouveaux étangs.

Je sollicite de nouveau nos scientifiques qui me reconfirment de la non dangerosité mais qui m'alerte sur une prolifération encombrante. Dans le second étang et début novembre je constate un déversoir de crue carrément bouché (15 cm de haut) par des feuilles et 13 pectinatelles.

J'ai remarqué aussi des traces dans la grille du bassin de pêche équipé d'un moine. Au-delà de la présence de cet organisme, sa capacité à colmater les grilles peut présenter un frein à l'écoulement de l'eau et engendrer des débordements et des dégâts à terme.

Il est donc important de vérifier très régulièrement, notamment en phase de crue, la propreté des grilles.

Aussi, n'hésitez pas à informer votre Syndicat de cette présence dans vos étangs.

Serge BARRY



### MARIE ANGE NOWAK \_EXPERT ETANG

D.U. EXPERTISE JUDICIAIRE EXPERT JUDICIAIRE PRÈS DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

06.19.99.27.24 ma.nowak@expert-etang.com www.expert-etang.com

# Accompagnement à la régularisation de toutes problématiques étangs & expertise foncière.

#### Vous vous demandez:

Quels travaux vous devez faire pour vendre? Quelle est la valeur de votre étang? Comment faire pour régulariser votre étang? Si vous devez effectuer une démarche administrative, ou réaliser des travaux? Votre arrêté préfectoral vous impose des travaux, des actions que vous ne comprenez pas? On vous demande de régulariser alors que vous pensez être en règle? Vous devez faire de travaux sur une digue qui reçoit une voie publique? Vous avez un client acquéreur pour votre étang, vous ne soujaitez donc pas faire appel à une agence, mais vous n'êtes sur, ni du prix, ni des travaux? ...

Après 15 années d'expertise , je suis capable de vous conseiller sur ces sujets, en intervenant dans le cadre de mon cabinet en conseils: EXPERT ETANG.

Appelez moi, parlons en.



# QUEL PROJET D'AVENIR POUR L'APPL NA l'Association pour la Promotion du Poisson Local en Nouvelle-Aquitaine?

Après presque 10 ans d'existence et un grand chemin parcouru depuis sa création en 2014, l'Association arrive à un virage important pour sa croissance.

**Guy ROCHE** 

# RAPPEL DE L'OBJET À LA CRÉATION DE L'APPL NA

L'Association pour la Promotion du Poisson en Nouvelle-Aquitaine est une émanation du Syndicat des Etangs, dont l'objectif principal est la valorisation des étangs par l'activité économique qu'ils permettent. En projet phare, la production de poissons d'eau douce à vocation alimentaire est le plus abouti. Cette production piscicole est basée sur une gestion durable et respectueuse de l'environnement.

Plus de 12 000 étangs rien qu'en Haute-Vienne, offrent un bon potentiel d'élevage de poissons alors que les poissons d'eau douce sont importés à 80 %.

L'APPL NA participe activement à l'organisation de la filière **« Poissons d'ici »** qui se veut aussi, à terme, créatrice d'emplois locaux. Deux autres projets sont conduits au sein de l'Association qui sont :

- le projet **Pelo'innov**, projet dont le but est d'étudier et valoriser les boues et les sédiments.
- le projet **Séjours d'étangs**, dont l'objectif est de structurer l'offre touristique autour des étangs dont la pêche à la carpe.

# TÉMOIGNAGE DE GUY ROCHE SUR LE PROJET « POISSON D'ICI »

Nous allons décrire comment fonctionne un étang pilote dans le cadre de la convention tripartie (APPLNA, Propriétaire, Pisciculteur) au travers du témoignage de Guy Roche, propriétaire de l'étang pilote de Chez Brandy 87600 Vayres. La convention pour la mise en valeur et la gestion de l'étang a été signée en Novembre 2020. Le pisciculteur associé est Patrice Nouallet à 24450 Saint Pierre de Frugie.

D'une superficie de 1,8 ha et d'un volume d'eau estimé à 25 000 m³, cet étang est dans la moyenne des étangs en Haute Vienne. Il est alimenté par un bras du « Gravat » petit affluent de la Vayres et par plusieurs sources. L'étang possède une dérivation longue de 500 m, un déversoir de crue de 3,5 mètres de large et un système moine intérieur accessible par une passerelle. La digue longue de 33 m pour 6 m de haut, est imposante pour la taille de l'étang.

#### Les points importants du processus :

- Un étang pilote est d'abord un étang en règle avec l'Administration.
- C'est un étang correctement entretenu avec un ensemble d'équipements et d'aménagements en bon état de fonctionnement toute l'année. La vidange recommandée tous les 3-4 ans par l'Association est un point clé de la bonne gestion du plan d'eau. Pour l'étang de chez Brandy, l'organe de vidange, le bassin de pêche ainsi que les bassins de stockage du poisson sont de taille appropriée à la surface de l'étang et permettent la manipulation aisée de plusieurs centaines de kilo de poissons (700 kg pour la vidange de Décembre 2021). Les pêcheries sont suffisamment vastes pour installer les tables de tri

ainsi que les remorques porteuses des bacs oxygénés pour le transport du poisson. L'alimentation en eau propre est permanente.

- L'APPLNA et les adhérents sont engagés dans une gestion responsable de l'eau. La vidange « propre » fait partie de cet engagement. Les eaux boueuses doivent passer par un ouvrage de rétention qui peut être temporaire ou permanent. Pour l'étang de chez Brandy, la séparation des eaux claires et des eaux boueuses se fait déjà dans le bassin de pêcherie par un système de deux pelles qui orientent l'eau soit vers le « Gravat » soit vers le bassin de rétention permanent, prolongé par un filtre naturel composé d'une friche de ronces, et de végétation basse diverse.
- L'APPLNA crée les premières relations avec le pisciculteur. D'abord pour son choix géographique, elle veille aux obligations de chaque partie. Le pisciculteur est un professionnel qui épaule le propriétaire dans le cycle d'élevage du poisson (choix des alevins, quantités, alimentation). Toutefois, son intervention majeure se situe lors de la vidange et de la pêche afin que le poisson soit collecté dans de très bonnes conditions. Fin Novembre 2021, soit 3 semaines avant la date de vidange, Mr Nouallet a effectué une pré visite sur site afin de faire un état des lieux et donner des instructions sur les travaux de préparation à mener comme le nombre d'aidants. Le matériel nécessaire à la pêche (épuisettes, bacs, tables de tri, cuves oxygénées) est fourni par le pisciculteur. Le 18 Décembre 2021, jour de la pêche, il n'y pas eu de problèmes particuliers. Au contraire, aidants et spectateurs ont passé une agréable matinée, d'autant que les poissons étaient abondants en différentes espèces, en belle qualité et en poids surtout pour les carpes et les gardons. Des alevins de chaque espèce autorisée ont pu être réintroduits en quantité suffisante dans l'étang le jour même. Un apport extérieur de 25 kg de carpeaux est venu enrichir l'empoissonnement. La prochaine vidange est prévue en Novembre 2025.

**Conclusion :** Le système mis en place par l'APPLNA a bien fonctionné pour ce premier cycle de production de poissons. Le partenariat a simplifié la phase pratique de la vidange et de la pêche. Le poisson a été collecté dans d'excellentes conditions pour sa commercialisation. Le cycle d'élevage sur 3-4 ans semble suffisant pour obtenir une belle qualité de poisson sans trop de nourriture apportée.

Guy a profité de la vidange pour le nettoyage et la consolidation des berges ainsi que l'élimination des arbres morts ou dangereux.

#### L'avis de Guy Roche sur l'APPLNA:

« Les premières années ont été consacrées à structurer l'Association et à la faire reconnaître auprès des autorités locales et régionales (DDT, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, ville de Limoges et Agglomération, Région). Cette longue mission est maintenant accomplie et doit être entretenue. La participation de l'APPL NA à la manifestation « Toques

et Porcelaine » de 2022, a montré le réel intérêt des visiteurs pour la carpe fumée et autres plats à base de poissons d'ici, préparés par des chefs renommés de Limoges. Ces opérations gastronomiques vers le grand public devraient être continuées. Au tout début de la filière piscicole, l'extension du nombre d'étangs pilote, de 6 en 2019 à une trentaine actuellement montre l'intérêt porté par les propriétaires d'étang pour la production de poissons dans le cadre et les valeurs portées par l'Association. La suite serait de continuer le développement territorial en intégrant de nouveaux étangs ».

#### **APPL NA DANS LE FUTUR**

Réorientation des statuts de l'APPLNA vers la protection des réserves d'eau à titre écologique, sanitaire, sécuritaire et économique.

Depuis sa création, l'engagement des dirigeants n'a pas failli. Cependant 2023 a vu des changements importants qui ont placé l'Association en pause. Frédéric Garraud, en tant que Président, et Marie Ange Nowak en tant que Vice-Présidente, assurent la gestion courante de l'Association, mais il devient important de donner un nouvel élan à l'APPL NA. Deux points ont été identifiés et sont à traiter en premier.



Mr LABAT Thomas



Téléphone: 06 26 11 88 57

Mail: pisciculturedubreuil@outlook.fr



Lorsque nous avons créé l'APPL NA en 2014 (après deux ans de réflexion), notre objectif était d'utiliser le patrimoine existant que sont les étangs, alors poursuivis pour destruction, pour y développer une activité économique. Dix ans plus tard, dans un contexte de réchauffement climatique, nos étangs représentent un intérêt supplémentaire : en effet ils sont de précieuses réserves d'eau douce.

À ce titre, nous envisageons de réorienter les statuts de l'Association vers un objet de protection des réserves d'eau à titre écologique, sanitaire et sécuritaire et plus seulement économique. Les trois projets économiques portés depuis sa création persisteront, mais nous envisageons également des projets en vue de soutenir la biodiversité présente depuis au moins 30 ans (1992 pour les plus jeunes de nos étangs). Nous démontrerons aussi que les étangs sont de véritables points de survie pendant les sécheresses. La recherche de nouveaux financements est en cours.

Pour l'animation de l'Association et en particulier pour la filière « Poisson d'ici », l'APPLNA lance un appel à candidature de bénévoles parmi les adhérents de APPLNA et les adhérents du Syndicat des Etangs pour l'animation du projet.

N'hésitez pas à rejoindre l'Association : 05 87 50 41 90

Domaines du MOULIN AUTHIER

👩 📵 @Domaine du Moulin Authier





# la maison









SARL maison de l'étang 87500 GLANDON www.la-maison.biz Menuiserie Charpente



# LEBEAU moulages béton

www.lmbeton.com

MOINES, BONDES D'ETANGS, PÊCHERIES, GRILLES A POISSONS SUR MESURE...





L.M.B - Allée Louis Armand - Z.I. Les Danjons - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 00 64 - Fax : 02 48 20 04 05 e.mail : commercial@lmbeton.com



### SYNDICAT DES ETANGS DE LA HAUTE VIENNE

SAFRAN - 2, Avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL 87017 LIMOGES CEDEX 1

**2**: Tél.: 05.87.50.41.90 (le matin) - Fax: 05.87.50.41.89. – mail: bcaf@safran87fr

## **BULLETIN D'ADHESION**

| Je soussigné (e) :  |                        |                  |                      |             |
|---|------------------------|------------------|----------------------|-------------|
| Nom : Pr  | -énom :                |                  |                      |             |
| Adresse :   |                        |                  |                      |             |
| Code Postal : Ville :   |                        |                  |                      |             |
| Téléphone : Por   | table :                |                  |                      |             |
| E-Mail :  |                        |                  |                      |             |
| Adhère au Syndicat  |                        |                  |                      |             |
| _   | _                      |                  | Hauteur d'eau        | Date        |
| Etangs, lieu-dit - commune  | N° parcelle cadastrale | Surface          | à la bonde           | de création |
|   |                        |                  |                      |             |
|   |                        |                  |                      |             |
|   |                        |                  |                      |             |
| Adhésion suite à achat : OUI - NO Si Oui : nom de l'ancien propriétaire :  Parrainage : OUI - NON Si Oui : nom et prénom du parrain, adhére |                        | ::               |                      |             |
| TARIFS DES COTISATIONS 2024 :   |                        |                  |                      |             |
|   | 3 Ha∶ <b>47 €</b>      | • plus           | de 3 Ha : <b>5</b> 8 | <b>3</b> €  |
| ASSURANCE: (facultatif)   |                        |                  |                      |             |
| J'adhère à l'assurance RC, je complète la   | page 2 et je rep       | orte le montar   | nt ci-dessous.       |             |
| Je n'adhère pas à l'Assurance RC.   |                        |                  |                      |             |
| Je déclare avec pris connaissance des co  | nditions général       | es et particuliè | eres de l'Assura     | ance RC.    |
| Montant de votre cotisation syndicale :<br>Montant de l'assurance (facultatif) :  |                        |                  |                      |             |
| Total de la cotisation 2024 :   |                        |                  |                      |             |

Date et signature

## **XLB ASSURANCES**

## 155 Rue de Bretagne 53000 LAVAL

|   | Taux prime Etangs  |         |                      |  |
|---|--|---------|----------------------|--|
|   | de 0 à 5,00 ha = 15,00 €   |         |                      |  |
|   | de 5,01 à 20,00 ha = 20,00 €   |         |                      |  |
|   | de 20,01 à 40,00 ha = 35,00 €  |         |                      |  |
|   | ⇒ supérieur de 40,01 ha = 100,00 €   | Mont    | ant prime étangs : € |  |
|   | (*) Les Etangs de plus de 10 ha sont soumis  |         |                      |  |
|   | à accord préalable du courtier   |         |                      |  |
|   |  |         |                      |  |
| • | Taux de prime surfaces agricoles et fores  | tières  |                      |  |
|   | en sus de la surface d'étang :   |         |                      |  |
|   | Total surface agricole :   | X       | 0,25 €/ha =€         |  |
|   | Totale surface forestière :  | X       | 0,25 €/ha =€         |  |
|   | Totalo canaco forostoro i  |         | 5,25 5.114           |  |
|   | Tarif des options  |         |                      |  |
|   |  |         |                      |  |
|   | Recours clôture      de 0 à 500,00 mètres linéaires : 24,00 €  |         |                      |  |
|   | de 0 à 300,00 metres infeaires : 24,00 €     de 500,01 à 2 000 mètres linéaires : 48,00 €            |         |                      |  |
|   | de 2 000,01 à 2 000 metres linéaires : 46,00 €     de 2 000,01 à 5 000,00 mètres linéaires : 96,00 € |         |                      |  |
|   | ⇒ supérieur à 5 000,01 mètres linéaires : 200,00 €   |         |                      |  |
|   | Montant option clôture :€  |         |                      |  |
|   | Wortant option dictare   |         |                      |  |
|   | ♦ Annexes immobilières : Forfait 24,00 €   |         |                      |  |
|   | (Pavillon de chasse - vieux moulin à eau ou à vent - ruines de chât                                  | eau -   |                      |  |
|   | bâtiment industriel désaffecté - carrière non exploitée - autre : palo                               |         |                      |  |
|   | Montant opti   | on anne | xes immobilières : € |  |
|   | Me actiontion 2024 core de   |         | <i>6</i> }           |  |
|   | Ma cotisation 2024 sera de   |         | € a reporter page 1  |  |
|   |  |         |                      |  |

RECAPITULATIF à compléter impérativement

| PLAN D'EAU<br>ET<br>OPTIONS | ADRESSE | SUPERFICIE | N° PARCELLE<br>CADASTRALE |
|-----------------------------|---------|------------|---------------------------|
|                             |         |            |                           |
|                             |         |            |                           |
|                             |         |            |                           |
|                             |         |            |                           |
|                             |         |            |                           |
|                             |         |            |                           |
|                             |         |            |                           |
|                             | TOTAL=  |            |                           |





#### DEMANDE DE VIDANGE / ABAISSEMENT D'UN PLAN D'EAU

( Version novembre 2021 )

Toute demande incomplète, illisible n'aura pas de suite

| Nom et prénom du deman   |  |  |                                |  |  |  |
|--|--|--|--------------------------------|--|--|--|
| Adresse complète Téléphone portable  |  |  |                                |  |  |  |
| Adresse électronique   |  |  |                                |  |  |  |
| Propriétaire 🗆   |  | aire 🗆                                     | Pisciculteur                   |  |  |  |
| Si le demandeur n'est pas l<br>Nom et prénom du proprié                        |  |  |                                |  |  |  |
| Adresse complète   |  |  |                                |  |  |  |
| Téléphone fixe   |  | Téléphone po                               | ortable                        |  |  |  |
| Adresse électronique   |  |  |                                |  |  |  |
|  | inistrative ou de l'                           | arrêté préfecto                            | ral                            |  |  |  |
| Commune de situation du  | plan d'eau                                     |  |                                |  |  |  |
| Lieu-dit de situation du pla   | n d'eau  |  |                                |  |  |  |
| Section  | Parce  | lles                                       |                                |  |  |  |
| Barrage de classe C<br>Présence d'un pisciculteur<br>Si oui, nom et coordonnée |  | Oui 🗆<br>Oui 🗆<br>I                        | Non □<br>Non □                 |  |  |  |
| Abaissement 🛭<br>- Date prévue pour le débu<br>- Date prévue de la pêche       | Vidange tota<br>t des opérations<br>(Récupérat | ıle □<br>(Ouvertures da<br>ion du poisson) | es vannes)                     |  |  |  |
| Motif de la vidange  |  |  |                                |  |  |  |
| Destination du poisson   |  |  |                                |  |  |  |
| Précautions prises pour réc  | luire les nuisances                            | (présence d'un                             | bassin de décantation par exem |  |  |  |
|  |  |  | <del>-</del>                   |  |  |  |
| Fait à   | , le   |  | ( Signature )                  |  |  |  |

Imprimé à adresser au moins 15 jours avant la date prévue pour le début de la vidange par courrier ou par message électronique

DDT DE LA HAUTE VIENNE - Service Eau, Environnement, Forêt et Risques CS 43217 – 22 rue des Pénitents Blancs – 87032 LIMOGES CEDEX 1 ddt-etangs@haute-vienne.gouv.fr



Direction Départementale des Territoires

Liberté Égalité Fraternité

Service eau, environnement, forêt Unité nature forêt Dossier suivi par : Sabine Labroue

Tél.: 05.19.03.21.48

Courriel: chasse.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr

# Demande d'autorisation de régulation du grand cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis) Saison 2023-2024

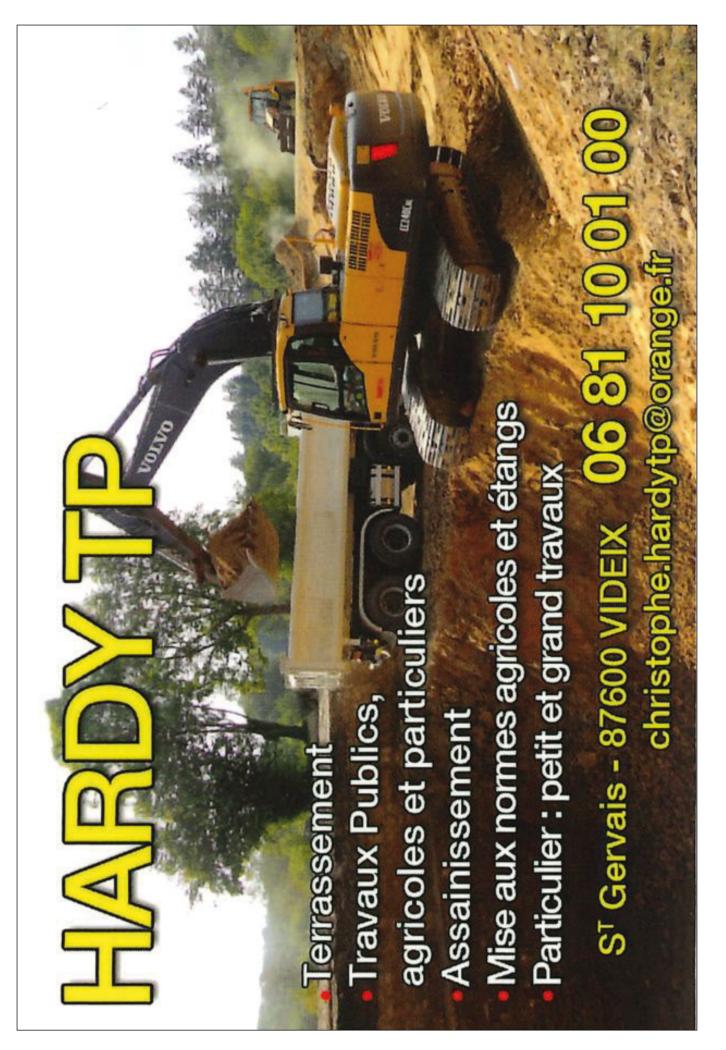
| Demandeur (le dema<br>• Dénomination :<br>• Adresse :<br>• Téléphone :<br>• Adresse mail : | andeur est l'exploitar | nt s'il n'est pas propri | étaire de l'étang) :   |                             |
|--|------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Identification de l'ex   | ploitation piscicole o | ou des exploitations p   | piscicoles concernées  | :                           |
| Commune de situation   |                        |                          |                        |                             |
| Lieu-dit   |                        |                          |                        |                             |
| Section /nº parcelle<br>cadastrale ou Numéro<br>d'enregistrement de<br>l'étang à la DDT    |                        |                          |                        |                             |
| Superficie   |                        |                          |                        |                             |
| Coordonnées du<br>propriétaire<br>(si elles diffèrent de<br>celles du demandeur)           |                        |                          |                        |                             |
| - · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·  | ·                      | nt un permis de chass    |                        |                             |
| obligatoirement :  | ctere economique de    | e l'exploitation et just | ification de perte eco | onomique – <b>a rempili</b> |

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 43217 87032 Limoges cedex 1 chasse.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr

À

le

Signature:



# Vous vous posez une question sur un problème agricole, forestier ou étang,

#### BUREAU COMMUN AGRICOLE FORESTIER et ETANGS - B C A F E -

un organisme adhérent du B C A F E peut répondre à vos interrogations et vous apporter son soutien.



# **SDPPR 87** - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE LA HAUTE VIENNE

Le Syndicat défend les propriétaires bailleur ou exploitant dans les diverses commissions officielles Nationales, Départementales, voire Communales. Il répond à vos questions. Consultations spécialisées et personnalisées sur rendez-vous.



#### SE 87 - SYNDICAT DES ETANGS DE LA HAUTE VIENNE

Créé en 1916, le Syndicat a pour mission de représenter, de défendre et de conseiller les propriétaires d'étangs. Il répond aux questions de ses adhérents et leur apporte son aide pour les dossiers de mise aux normes....



# **APPL NA** - ASSOCIATION DE PROMOTION DU POISSON LOCAL EN NOUVELLE-AQUITAINE

LA NOUVELLE-AQUITAINE

Créée le 21 Mars 2016, l'Association a pour mission la promotion du poisson du Limousin, de fédérer les acteurs de la filière piscicole et d'assurer la viabilité économique et commerciale de la filière.



### FSAE NA – FEDERATION DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DES ETANGS DE

Fédération qui coordonne l'activité des Syndicats et Associations adhérents, dans leur intérêt mutuel et dans l'intérêt de leurs membres pour les problems relatifs aux plans d'eau, que ces problemes soit en juridiques, administratifs, économiques, sociaux, écologiques etc...



### **SEPEAR 87** - SYNDICAT DES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL DE LA HAUTE VIENNE

Créé en 1964, le Syndicat défend et représente les intérêts des employeurs de main d'œuvre auprès des institutions départementales. Conseils, aide juridique, fiche de paie ...



#### FRANSYLVA EN LIMOUSIN - Forestiers Privés en Limousin

Syndicat de forestiers privés du Limousin qui accompagne et défend les intérêts des forestiers en leur apportant des services et des informations indispensables à leur activité de sylviculteur, quelle que soit la taille et la nature de leur forêt.

Mail: forestierspriveslimousin@safran87.fr Site: www.foretpriveelimousine.fr



#### **PEFC NOUVELLE-AQUITAINE – Antenne Limousin**

Association qui a pour ambition de préserver les forêts, de garantir le respect de ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent, mais aussi de pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir.

Mail: pefc.limousin@safran87.fr Site: www.pefcnouvelleaquitaine.org



#### **ETF NOUVELLE-AQUITAINE** (Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers)

L'Association des ETF Nouvelle-Aquitaine a pour mission de fédérer les Entreprises de Travaux Forestiers de la région Nouvelle-Aquitaine en leur apportant l'accompagnement nécessaire à la gestion quotidienne de leurs activités (conseils individualisés, formations, informations sur la réglementation, promotion du métier d'ETF, représentation de la profession au sein de toute la filière forêt/bois...). Site : www.etf-aquitaine.org